

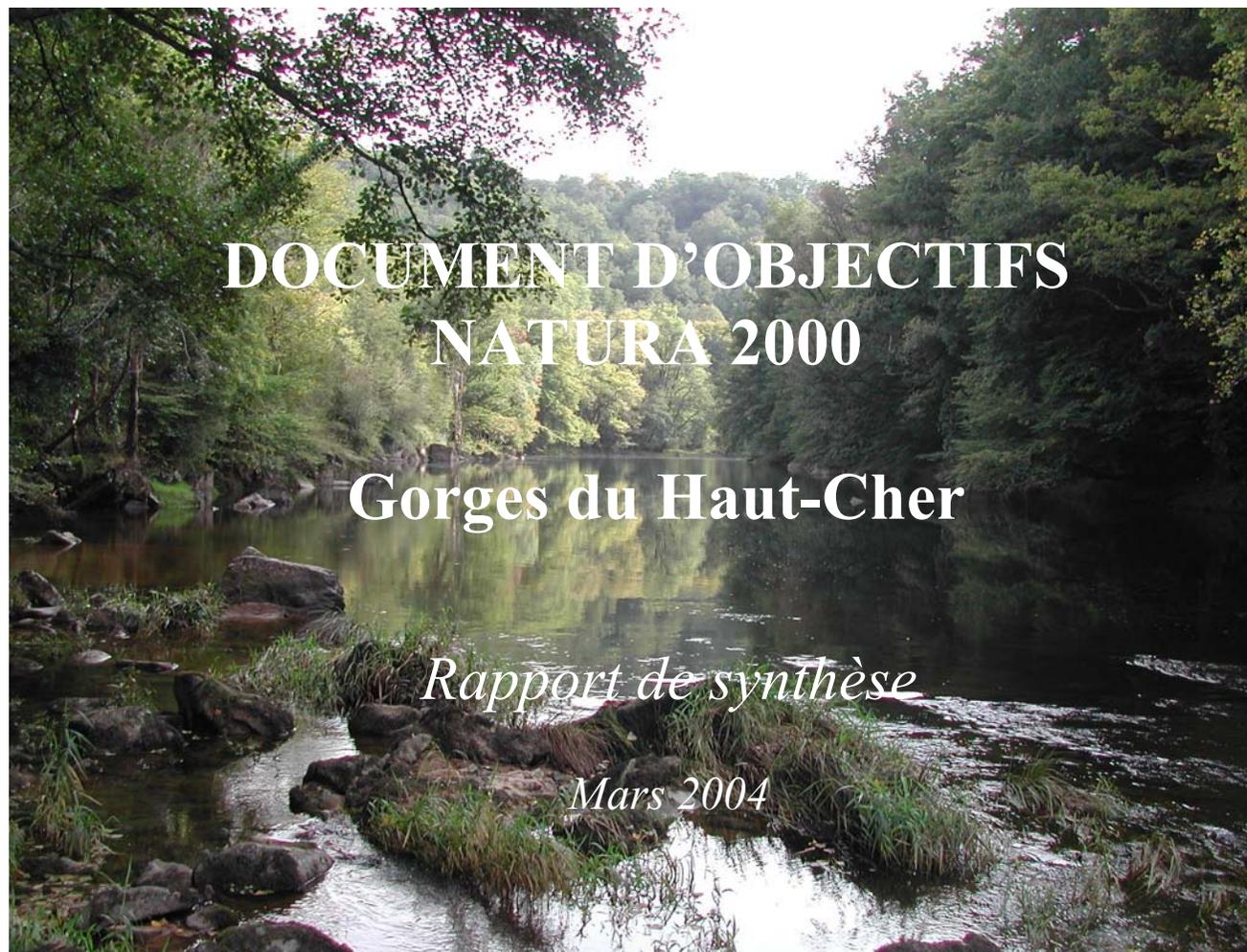


Site FR 830 1012

DIREN AUVERGNE



PREFECTURE DE L'ALLIER



Agence Mosaïque Environnement

19, rue docteur Rollet - 69100 VILLEURBANNE

Tel : 04 78 03 18 18 Fax : 04 78 03 71 51 email : [mosaique.env@free.fr](mailto:mosaique.env@free.fr)

## I LE RESEAU NATURA 2000 : PRINCIPES ET OBJECTIFS

Les Gorges du Haut-Cher ont été inventoriées, dans le cadre de la Directive européenne Habitats de 1992, comme site d'intérêt majeur pour constituer un élément du futur réseau Natura 2000. Ce réseau européen d'espaces naturels est créé dans le souci de préserver les richesses naturelles de l'Union européenne, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités locales de chaque Etat membre. Il doit ainsi contribuer à atteindre les objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la diversité biologique, adoptée au sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992, et ratifiée par la France en 1996.

La Directive habitats s'intéresse particulièrement aux milieux naturels (habitats) et espèces les plus menacés de l'Union Européenne.

### **Le document d'objectifs : une étape essentielle**

Le document d'objectifs constitue la première étape de la mise en œuvre de la directive. Il constitue à la fois une **référence** et un **outil d'aide à la décision** pour l'ensemble des personnes ayant compétence sur le site. Il fixe également, pour 6 ans, les conditions de mise en œuvre des mesures de gestion et de préservation : **qui fait quoi** et avec **quels moyens**.

Le document d'objectifs comprend :

- un état initial du site portant sur le patrimoine naturel et son état de conservation, les activités humaines qui s'y exercent, les projets, les politiques publiques qui le concernent ;
- un descriptif des objectifs et mesures définis pour le maintien ou le rétablissement des milieux naturels dans un état de conservation favorable.

Il est élaboré à partir :

- d'une analyse scientifique menée sur le site, et portant notamment sur la cartographie et la caractérisation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, ainsi que sur l'analyse des activités socio-économiques ;
- d'une réflexion conduite en commun avec les partenaires locaux (élus, administrations, techniciens, associations d'usagers, propriétaires, agriculteurs,...) et Mosaïque Environnement (opérateur du document d'objectifs) au cours de différents entretiens et groupes de travail.

Le présent rapport synthétise les principaux éléments et résultats du document d'objectifs

## II – LES GORGES DU HAUT CHER:DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

### Le site

Le site FR 8301012 des gorges du Haut-Cher est situé au Sud-Ouest du département de l'Allier, à la limite du département de la Creuse (région Limousin). Il concerne huit communes (Montluçon, Lavault-Sainte-Anne, Villebret, Saint-Genest, Sainte-Thérence, Mazirat, Lignerolles et Teillet-Argenty) et couvre une superficie d'environ 845 hectares.

Les espaces inventoriés sont principalement les gorges (Cher et quelques affluents), composées de boisements de pente et de quelques prairies de fond de vallée. Les quelques milieux agricoles du plateau, initialement intégrés dans le site, ont pour la plupart été exclus du périmètre lors de l'adaptation de ce dernier.

A cela s'ajoute une petite portion de territoire située sur la commune de Montluçon : les côtes de Nerdres.

La topographie accidentée, a permis le maintien d'un site à caractère naturel qui abrite des habitats naturels spécifiques, conditionnés par des contraintes physiques contrastées :

- dans le bas de la vallée : forêt alluviale sur sols inondés ;
- sur les versants : végétation des rochers, landes, forêts de ravins, ...liées à la sécheresse et/ou l'absence de sols ;
- les côtes de Nerdres, situées en dehors de la vallée du Cher, sur la commune de Montluçon, présentent des habitats originaux de landes atlantiques à Bruyère.

Le site abrite aussi plusieurs espèces animales peu fréquentes, parmi lesquelles des poissons, des mammifères, des insectes,...

La présence de ce patrimoine naturel a justifié la sélection de cet ensemble au titre de la directive communautaire « habitats-faune-flore » 92/43/CEE

Compte tenu de sa situation topographique, le site est peu utilisé à des fins agricoles ou sylvicoles. En revanche, la proximité de l'agglomération montluçonnaise ainsi que la qualité des espaces confèrent au site une dimension importante pour les activités de loisirs (pêche, chasse, escalade, sports nautiques...).

Enfin, plusieurs aménagements importants caractérisent le site avec notamment les barrages de Rochebut et de Prat, ou l'ancienne mine d'or du Châtelet, située à proximité, aujourd'hui fermée.

## **Le patrimoine naturel :**

### **Les habitats naturels d'intérêt communautaire : définition et état de conservation**

Plusieurs habitats d'intérêt communautaire sont présents :

#### ***Les forêts alluviales :***

Constituée d'un boisement linéaire étroit d'aulnes glutineux, de saules, de tilleuls, frênes et ormes, les forêts alluviales du site sont situées en bordure immédiate du lit mineur du Cher et de certains affluents. Sur de nombreux cours d'eau européens, la forêt alluviale subit diverses pressions et est souvent très dégradée. Elle constitue, de ce fait, un habitat naturel dont la préservation est prioritaire.

Sur les bords du Cher, l'état de conservation des forêts linéaires alluviales est très variable suivant les secteurs :

- à l'amont des barrages, l'inondation de la vallée ne permet le développement de la forêt alluviale que sur quelques secteurs plats en bordure des lacs ;
- à l'aval des barrages, elle forme un cordon linéaire régulier le long des cours d'eau.

#### ***Les landes à Buis :***

La végétation à Buis ne forme un habitat d'intérêt communautaire que lorsqu'elle forme une lande pure à Buis (absence d'autres espèces) et non colonisée par les ligneux. Seuls, quelques secteurs de superficie restreinte répondent à cette condition. Les boisements de charme avec un sous-bois dense à buis localisés sur certains versants ne sont pas rattachés à cet habitat de la Directive.

#### ***Les landes sèches à Bruyère:***

Il s'agit d'une lande basse dominée par deux espèces de « bruyère » : la Bruyère cendrée et la Callune vulgaire. Elles sont bien représentées au niveau des Côtes de Nerdres, mais ne représentent, en revanche, qu'une petite surface dans les gorges du Cher.

#### ***La mégaphorbiaie eutrophe :***

Il s'agit de zones riches en nutriments correspondant aux lisières humides occupées par de grandes herbes à feuilles larges. Cet habitat colonise la périphérie des îles formées par les anciens moulins et ponctuellement la lisière des forêts alluviales. Cet habitat, qui forme un mince cordon ponctuel non cartographiable, est composé essentiellement d'épilobes et d'ombellifères

### ***La végétation des rochers siliceux :***

Les rochers siliceux présents dans le lit majeur du cours d'eau sont colonisés par une flore clairsemée et composée de plantes acidiphiles pionnières et adaptées à des conditions extrêmes de sécheresse et de variations de température. Les affleurements rocheux sont répartis sur l'ensemble des gorges du Cher, mais représentent de faibles zones cartographiées (habitat dispersé en de multiples entités, dont seules les plus grandes ont été cartographiées, et falaises verticales). Ils constituent un complexe d'habitats d'intérêt communautaire : les pelouses pionnières sur dômes rocheux (caractérisées par des plantes grasses : les orpins), la végétation silicicole des pentes rocheuses (fougères, le Nombriil de vénus, la Jasione des montagnes).

### **Habitat potentiel :**

#### ***Les forêts de ravin à tilleuls et érables :***

Les forêts de ravin à tilleul et érables constituent un habitat potentiel dans les gorges du Cher. En effet les peuplements dominés par le Tilleul à petites feuilles, l'Erable champêtre, le Charme et le Noisetier, formant un cordon étroit en bordure du boisement linéaire à Aulne glutineux dans certains ravins latéraux des Gorges du Cher, pourraient y être rattachés pour certains botanistes. Toutefois, sur la base des deux relevés phytosociologiques effectués, les peuplements identifiés ne semblent pas typiques de l'habitat visé par la directive. Des investigations complémentaires seraient nécessaires.

### **Les espèces d'intérêt communautaire**

Parmi les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe II de la Directive habitats, on recense des Poissons, des Mammifères, des Batraciens, un Crustacé et des Insectes.

#### **1 - Poissons :**

La faune piscicole représente un enjeu fort des Gorges du Haut Cher. On note la présence de 4 espèces d'intérêt communautaire (dont 2 potentielles car situées à l'aval du site) :

- **Le Toxostome** : souvent confondu avec une autre espèce, le Hotu, ce poisson, mal connu, remonte les rivières en période de frai. Cette espèce, dont la biologie a été peu étudiée, serait sensible aux modifications des milieux aquatiques et aux barrages empêchant ses migrations en période de reproduction. Il est présent sur le Cher au niveau du moulin Brechaille à Lavault Ste Anne et a été signalé par le passé au niveau de Prat.

- **Le Chabot** : ce poisson de fond (10 à 15 cm) vit dans les eaux froides, claires, et bien oxygénées par un fort courant. Il affectionne les fonds pierreux où il se cache et pond ses œufs. Les principales menaces pour l'espèce et son habitat sont la dégradation de la qualité de l'eau et de la qualité des substrats

(aménagement des cours d'eau, colmatage des substrats). Il est présent sur le Cher en aval du barrage du Prat, notamment à Lavault-Ste-Anne et il se reproduirait essentiellement sur les ruisseaux affluents.

- **La Lamproie de Planer**: ce petit poisson au corps d'anguille a été recensé en aval du site et dans le Haut-Cher. L'espèce a été signalée à Lignerolles et a été pêchée en 1992 en aval de Prat. Contrairement aux autres lamproies, cette espèce ne parasite pas les autres poissons : elle vit exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Elle a une vie larvaire assez longue dans les sédiments, où elle se nourrit de micro-organismes, ce qui lui confère une forte sensibilité à la pollution et à la perturbation de l'habitat. Cette espèce est très sensible au colmatage des frayères et aux ouvrages l'empêchant d'accéder à ses sites de reproduction.

## **2 - Les Mammifères**

**La Loutre d'Europe** : elle vit de préférence dans les cours d'eau et les forêts alluviales. Ce carnivore se nourrit essentiellement de poissons de petite taille. Ayant recolonisé récemment le Haut-Cher, elle est largement présente en amont du barrage de Rochebut, au niveau de la confluence avec la Tardes. Une observation récente d'épreintes en rive gauche du Cher à Lignerolles a été effectuée en 2003 (SAUTOUR). Compte tenu de la bonne qualité des habitats naturels présents, son retour sur le site est probable.

### **Les Chauves-Souris**

Les chauves-souris se nourrissent de petits insectes capturés en vol (mouches, papillons de nuit,...). Elles hibernent dans les grottes ou galeries de mines, voire même dans des caves. En été, elles se reproduisent dans les mêmes milieux ou choisissent des endroits plus chauds, comme les greniers ou les combes d'églises.

En France, les chauves-souris sont menacées par l'évolution des milieux propices à la chasse et au développement de leurs proies (coupes à blanc sur de grandes surfaces, destructions des boisements linéaires, enrésinement, artificialisation des cours d'eau, emploi massif d'insecticides), le dérangement et les destructions (intentionnels ou non) des gîtes d'été ou d'hiver (engrillagement, travaux de restauration des toitures, travaux d'isolation, restauration des ouvrages, ...).

La vallée du Cher est très favorable aux Chauves-Souris et trois espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitats ont été recensées dans ou à proximité immédiate du site sur les communes de Lavault Sainte-Anne et de Saint-Genest :

- **le Grand rhinolophe** : cette espèce est présente sur un site en été à Lavault Sainte-Anne ;

- **le Petit rhinolophe** : un site d'hivernage et un site de reproduction sont connus à Lavault Sainte-Anne. L'espèce est également présente dans une ancienne mine sur les Côtes de Nerdres ;

- **la Barbastelle** : cette espèce a été contactée en été sur un site à Lavault Sainte-Anne et sur deux sites à Saint-Genest, ainsi que sur les Côtes de Nerdres.

D'autres espèces inscrites uniquement à l'annexe IV ont été recensées sur le site : le Murin à moustaches (présence d'une colonie de reproduction de 50 individus à Lavault Sainte-Anne), le Murin de Daubenton (présent en été à Saint-Genest), une espèce d'Oreillard (recensé en hiver à Lavault-Sainte-Anne), la Sérotine commune (recensé en été à Lavault-Sainte-Anne), la Pipistrelle commune (présente sur un site en hiver et deux sites en été à Lavault Sainte-Anne).

Si le site est peu susceptible d'abriter des cavités propices à l'hivernation (souterrains, anciennes mines, caves ou aqueducs), les boisements de feuillus des Gorges du Haut-Cher sont, en revanche, des milieux propices aux espèces gîtant dans les cavités des arbres creux.

Enfin, le site est susceptible d'être un territoire de chasse pour ces espèces et pour d'autres espèces recensées en amont du secteur et inscrites aux annexes II et IV de la directive Habitats : le **Grand Murin**, le **Murin à oreilles échancrées**, le **Murin de Bechstein**. En aval sur Montluçon, plusieurs espèces de l'annexe IV de la directive Habitats sont signalées : la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Kulh.

### **3 - Les Amphibiens et les Reptiles**

**Le Sonneur à ventre jaune** (petit crapaud) a été observé sur le site à Lignerolles en fond de gorges, à St Genest dans une mare bordant le site et sur les côtes de Nerdres dans un petit étang.

**Le Triton crêté** est répandu dans le département Allier, notamment dans les régions de prairies bocagères abritant des mares. Il est signalé dans la région de Montluçon, mais il n'a pas été recensé à l'intérieur du périmètre.

Les milieux favorables à ces deux espèces sont restreints dans les gorges et sont limités à quelques ornières. Sur le plateau, en limite du périmètre, quelques mares des prairies sont favorables aux deux espèces, mais sont menacées de comblement.

### **4 - Les Insectes**

**La Cordulie à corps fin (Libellule) est potentielle** : cette espèce fréquente en effet les cours d'eau ensoleillés aux rives embroussaillées ou ombragées. La larve se développe dans les limons à proximité des berges, également dans les zones plus calmes comme on en recense au niveau d'anciens moulins. Cette espèce n'a pas été recensée en 2002, mais l'ensemble du tronçon du cours d'eau constitue un habitat favorable. Cette Libellule est sensible à la pollution de l'eau, aux aménagements des cours d'eau, aux changements climatiques.

**L'Agrion de Mercure (Libellule) :** elle fréquente les bordure de cours d'eau ; cette libellule a été observée sur les Côtes de Nerdres, au bord d'un petit ruisseau.

**Le Cuivré des marais (Papillon) :** il a été recensé sur le site dans une prairie comportant des zones non fauchées à oseilles (*Rumex* sp) qu'il affectionne. Aucun autre secteur potentiel n'a été recensé. Ce papillon est sensible à la disparition de son habitat (intensification des prairies ou embroussaillage des milieux humides).

**Le Lucane cerf-volant (Coléoptère<sup>1</sup>) :** l'habitat préférentiel du Lucane est constitué des boisements comportant de vieux chênes, bien représenté dans le site. Encore bien présent sur l'ensemble du département, il est observé dans tout le secteur des gorges du Cher. L'intérêt forestier des gorges du Cher étant faible (difficulté d'accès, fortes pentes, sol peu épais), les menaces liées à l'évolution de la sylviculture (enrésinement par exemple) sont faibles sur le site.

**Le Grand Capricorne (Coléoptère) :** comme le Lucane, ce coléoptère affectionne les habitats forestiers pour lesquelles le site lui offre une grande potentialité. Il a été observé sur les côtes de Nerdres.

#### **5 - Les Crustacés :**

**L'Ecrevisse à pieds blancs (Crustacé) potentielle:** elle vit dans les cours d'eau frais et de bonne qualité, où le fond est constitué de galets et de pierres. Elle est l'hôte naturel de nos rivières. Plusieurs petits ruisseaux affluents sont favorables à l'espèce : le ruisseau du Pont Léonard et le ruisseau de l'Ours par exemple (CSP, communication personnelle). Cette espèce est très sensible à la dégradation de son habitat (qualité de l'eau, matières en suspension, assèchement) et à la concurrence avec les espèces d'écrevisses exotiques.

---

<sup>1</sup> 1 Les Coléoptères sont un groupe d'Insectes, parmi lesquels on trouve les hannetons, les coccinelles.

## ***Contexte social et économique - Interactions avec le site Natura 2000***

Le contexte topographique est peu favorable au développement des activités humaines. Un certain nombre d'usages ont néanmoins été recensés, qu'il convient de prendre en compte dans le cadre de la réalisation du document d'objectifs. Ces différentes activités peuvent avoir des interactions positives ou négatives avec la préservation du patrimoine naturel. Leur analyse sous cet angle ne remet pas en cause leur bien-fondé économique mais vise à identifier les antagonismes et synergies avec la procédure Natura 2000.

### **Les activités de tourisme et de loisirs, et les autres usages**

Le site draine un public non négligeable depuis l'agglomération montluçonnaise d'une part, et depuis la clientèle thermale de Nérès les Bains d'autre part. Les usages qui correspondent à différents publics sont diversifiés : pêche, chasse, promenade, randonnée, escalade, canoë-kayak, base nautique...

Le principal équipement de loisirs du secteur est la base nautique de Mazirat sur le plan d'eau de Rochebut. Ce plan d'eau est utilisé pour le ski nautique, pratique encadrée par le club Motonautique de Rochebut. La présence de la base nautique a favorisé la construction d'habitations secondaires et de cabanons de loisirs. Compte tenu du caractère encaissé du site et de la profondeur du plan d'eau, il n'y a pas d'autres usages (planche à voile, voile, baignade,...) hormis la pêche.

La pratique du canoë kayak est encadrée par le club « Vallée de Montluçon-Lavault » à Lavault-Sainte-Anne. Le parcours de descente de 9 km, s'étend du barrage de Prat à la base nautique de Lavault-Sainte-Anne. Les responsables envisagent un développement de cette base. On recense deux voies d'escalade équipées sur le site, à Lignerolles et à Saint-Genest. Aucune donnée de fréquentation n'est cependant disponible.

Il n'y a aucun site de baignade officiel et contrôlé dans cette partie des gorges du Cher.

On recense également, en bordure de cours d'eau, des sentiers de promenade, notamment sur les communes de Lavault-Sainte-Anne et de Lignerolles. Notons que les communes sont actuellement en cours de réflexion pour la définition des boucles et du balisage. La communauté de commune de Montluçon envisage également de valoriser les berges du Cher par une ouverture au public et une sensibilisation à l'environnement. Le site du château de l'Ours est très visité : 3000 à 4000 personnes par an. Des parcours de VTT sont également recensés, généralement en association avec les chemins de randonnée pédestre.

La pêche est bien développée. Elle est gérée sur le bassin versant par l'Union des Pêcheurs Bourbonnais (UPB) qui anime également une école de pêche. Le cours d'eau est en majorité privé, en dehors des retenues de Rochebut et Prat, gérées par l'Etat. L'UPB dispose du droit de pêche sur l'ensemble du territoire. Les parcours de pêche sont de qualité : l'amont de Rochebut et le secteur compris entre la retenue de Prat (comprise) et l'amont du moulin de Lavault-Sainte-Anne sont en 1ère catégorie piscicole. La retenue de Rochebut est en deuxième catégorie piscicole. Elle permet une diversification de l'offre pour l'activité halieutique (peu de plan d'eau par rapport aux nombreux cours d'eau du secteur). Bien que bénéficiant d'une promotion à l'échelle départementale et locale, la

pression de pêche reste relativement modeste sur le cours d'eau, en dehors de la retenue de Rochebut où elle est plus importante.

La chasse présente peu d'interaction avec le site. Seules deux communes ont une Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) (Teillet-Argenty, Lavault Sainte-Anne), mais plusieurs amicales de chasse privées gèrent cette activité sur les autres communes concernées. Signalons la présence, dans le site, d'un parc de chasse privé, sur la commune de Sainte-Thérence, dont l'activité n'est pas incompatible avec les objectifs de la directive Habitats.

En dehors de la commune de Montluçon, qui compte de nombreux établissements hôteliers, les communes du site ne présentent que peu d'établissement d'hébergement : un gîte d'étape, 2 chambres d'hôtes, un camping municipal et un hôtel-restaurant.

### **Les activités agricoles et sylvicoles :**

La forêt couvre une superficie importante du site. Elle est essentiellement privée, puisque 7 hectares seulement appartiennent à la commune de Lavault-Ste-Anne et sont gérés par l'ONF.

Le peuplement dominant est essentiellement la chênaie-charmaie à chêne sessile, plutôt sèche. Localement on recense quelques plantations de résineux.

A l'approche du cours d'eau, le frêne devient plus fréquent. On y retrouve des peuplements à Aulne et à Frêne, ainsi que quelques plantations de peupliers.

Le contexte physique (forte pente, conditions sèches, absence de sols), associé à un foncier très morcelé et l'absence de voiries de desserte, font que le site dispose de faibles potentialités sylvicoles. La plupart des propriétés ne font l'objet d'aucune gestion, mis à part quelques prélèvements pour le bois de chauffage. L'inventaire du site au titre de Natura 2000 ne devrait pas modifier le contexte actuel.

L'activité agricole sur le site *sensu stricto* occupe de faibles surfaces, les terres à vocation agricole se situant sur les zones de moindre pente. Peu d'agriculteurs sont donc directement concernés (parcelles exploitées dans le site). A l'échelle des communes, elle représente cependant la principale activité économique, mis à part sur Montluçon où elle est réduite. Cette activité se caractérise par des exploitations de taille moyenne à grande (68 à 112 hectares) dont les principales orientations sont l'élevage bovin, la culture céréalière et, dans une moindre mesure, l'élevage ovin. Dans ce contexte, l'occupation du sol sur les communes périphériques se répartit à surfaces égales entre les prairies et les terres labourées. La tendance, depuis une quinzaine d'années, est à la diminution des superficies prairiales au profit des terres cultivées. Cette évolution est perceptible à l'échelle du bassin versant, où une pollution d'origine agricole est constatée (la pollution agricole est la principale source de pollution des cours d'eau du bassin versant).

### **Les activités industrielles et de production hydroélectrique :**

Les retenues de Rochebut et de Prat alimentent l'usine hydroélectrique de Teillet-Argenty gérée par EDF. La production électrique est d'environ 50 GWh. Au niveau de Prat on recense également l'usine de traitement des eaux du SPEC (Syndicat de Production des Eaux du Cher) qui alimente en eau potable un grand nombre de communes.

Il n'y a pas d'autre activité industrielle sur le site, la minoterie de Lavault-Ste-Anne se situant à l'aval du périmètre, en bordure de la rivière Cher.

### **Urbanisme, équipements et infrastructures**

Le relief accidenté a globalement permis de préserver le site de l'urbanisation. Les hameaux sont principalement concentrés sur le plateau de part et d'autre des pentes abruptes des gorges du Cher. Il existe cependant, quelques habitations isolées correspondant à des corps de ferme ou des demeures anciennes, le long du linéaire, dans le bas de la vallée.

Ces dernières années, en plus des habitations anciennes traditionnelles, se sont multipliées les résidences secondaires en bordure de l'eau, principalement vers la retenue de Rochebut. Les deux communes présentant le développement le plus important de ce type d'habitat sont :

- Mazirat, au niveau de la base nautique, des résidences secondaires allant de constructions en dur à de petits cabanons de loisirs sont recensées ;
- Teillet-Argenty : plusieurs constructions récentes bordent le plan d'eau de Rochebut.. Ce sont essentiellement des résidences secondaires.

Les communes de Montluçon, Lavault-Ste-Anne et St-Genest disposent d'un POS. Le territoire du site Natura 2000 est généralement classé en zone NC (agricole) ou ND (naturelles), c'est à dire sans vocation d'urbanisation. Toutefois, un certain nombre de ces documents d'urbanisme présentent des règlements souvent très permissifs qui permettent des aménagements ou projets en zones ND ou NC incompatibles avec la bonne préservation du site. Les autres communes disposent d'un MARNU ou n'ont pas de document d'urbanisme.

La commune de Mazirat envisage un développement urbain à proximité du plan d'eau de Rochebut dans le secteur du club motonautique, et la commune de Teillet-Argenty prévoit un aménagement touristique au bord de ce même plan d'eau, à plus long terme. Le développement de l'urbanisation, en bordure de cours d'eau, peut avoir des conséquences dommageables sur la qualité des milieux naturels en présence ainsi que la qualité des eaux (difficultés d'assainissement notamment).

En terme de voirie, le seul projet conséquent est la réalisation d'une passerelle piétonne entre les communes de Lignerolles et de Saint-Genest.

L'essentiel des projets communaux concernant directement le site sont des projets tournés vers la valorisation du site à des fins de loisirs et le développement des activités de découverte du patrimoine naturel.

### Usages et qualité de la ressource en eau

Globalement, les eaux du Cher en amont de Montluçon sont de bonne qualité (1B) mais des problèmes apparaissent de façon locale :

- l'ouvrage de Rochebut n'est pas sans conséquence sur la qualité des eaux : la rétention des eaux entraîne des phénomènes d'eutrophisation du milieu ;
- les apports de pollutions par la Tardes, associés à l'eutrophisation de la retenue, entraînent des modifications physico-chimiques de l'eau.
- la plupart des communes concernées disposent d'un assainissement collectif concernant au moins le bourg. Certains points restent cependant à améliorer : l'assainissement individuel de certains hameaux présente des dysfonctionnements entraînant une dégradation de la qualité des eaux.

Notons la présence, à proximité du site, de l'ancienne mine d'or du Châtelet. Cet ancien site industriel est actuellement source de pollution locale par de l'arsenic, du zinc et du fer. Cependant, une étude réalisée en 1992 (Etude écotoxicologique des vases de Rochebut et des stériles de la mine du Châtelet – Hydre Environnement) tend à montrer que les concentrations en arsenic que l'on peut retrouver dans les sédiments du barrage de Rochebut sont en deçà des seuils de toxicité pour la vie aquatique.

Les Gorges du Haut-Cher constituent un site important pour l'alimentation en eau potable. La station de production d'eau potable du SPEC (Syndicat de Production des Eaux du Cher) se situe dans le site. Cette station alimente les communes du site et l'agglomération montluçonnaise. Utilisant divers procédés visant à réduire et contrôler la présence de polluants dans l'eau potable distribuée, cette station génère des pollutions dans le Cher et, pour cette raison, un programme de 2 ans a été lancé afin de résorber les dysfonctionnements.

Concernant les aspects quantitatifs, le Cher présente une faiblesse des débits d'étiage : ces débits peuvent être très faibles, voire nuls à Montluçon en période très sèche. Ceci est notamment dû à de nombreux facteurs naturels, tel que la faible puissance de la nappe, auxquels s'ajoutent des facteurs anthropiques tels que le pompage pour l'alimentation en eau potable. Les ouvrages de Rochebut et de Prat jouent un rôle dans le maintien d'un débit suffisant, mais ce rôle ne peut être assuré dans les périodes d'étiage très longues. Le manque d'eau constitue un facteur limitant, tant pour la qualité des habitats naturels en présence que pour les activités humaines.

Parallèlement à cette faiblesse d'étiage, le Cher peut connaître des crues importantes, son encaissement ne permettant pas l'amortissement des ondes de crues en amont de Montluçon (absence de zones d'épandage des crues) et les pluies ayant une efficacité optimale dans ce secteur.

Enfin, signalons que le Cher a fait l'objet de nombreuses activités de moulinage, de nombreux ouvrages hydrauliques subsistent qui, avec les retenues de Prat et de Rochebut, induisent une compartimentation importante du cours d'eau (perturbations des connexions longitudinales).

### **III SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DÉFINITION DES OBJECTIFS**

#### ***Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité***

##### **Les habitats d'intérêt communautaire :**

Les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale ou mégaphorbiaies sont présents dans un grand nombre de sites en France identifiés au titre de la directive Habitats et peuvent y être en meilleur état de conservation (sur le site l'habitat prioritaire forêt alluviale est réduit à un cordon mince sur une grande partie du site). En revanche, des habitats tels que les landes sèches à Bruyère cendrée, landes à Buis, habitats rocheux acidiphiles et forêts de ravins sont relativement rares dans le département de l'Allier.

Le site représente une superficie relative inférieure à 2 % au niveau national pour chacun des habitats.

Le site a donc une responsabilité modérée pour la préservation de ces habitats à l'échelle nationale, mais une responsabilité avérée au niveau départemental.

##### **Les espèces d'intérêt communautaire**

Les gorges du Haut Cher ont une responsabilité limitée vis à vis des espèces présentes qui sont, pour la plupart, bien représentée dans d'autres sites du département de l'Allier. Notons que l'**Ecrevisse à pieds blancs** est en régression en France.

Concernant les **chiroptères**, la présence sur les gorges du Haut-Cher d'habitats favorables au gîte et à l'alimentation des espèces en présence laisse présager une importance particulière du site pour ces espèces. Notons toutefois que des sites importants de chiroptères sont identifiés et connus en amont du site, notamment sur la commune de La Petite Marche;

Le **Sonneur à ventre jaune** et le **Triton crêté**, qui sont des espèces assez rare en France, ne rencontrent pas, sur le site, leurs habitats préférentiels;

Concernant les espèces de **poissons**, la rivière subie diverses pressions mettant en danger la survie des populations d'espèces piscicoles d'intérêt communautaire. Le statut de leur population est à l'heure actuelle difficilement évaluable. La présence du Chabot et de la Lamproie de Planer est importante pour évaluer l'état de conservation du site, ces espèces étant de bons indicateurs de la qualité des eaux ;

Pour les **insectes**, le site présente une responsabilité moyenne puisque les habitats potentiels du Cuivré des marais y sont peu représentés et que la Cordulie à corps fin y reste potentielle (le site est en revanche favorable à cette espèce menacée en France). Le Lucane cerf-volant trouve sur le site fortement boisé ses habitats de prédilection, comme dans une grande partie de la région Auvergne. De même le Grand Capricorne présent sur les Côtes de Nerdres dispose, dans les gorges, d'habitats favorables à son cycle de vie.

Le niveau d'enjeu reste à préciser pour certains espèces potentielles ou mal connues :

- la **Loutre d'Europe**, un seul contact établi sur le site laisse présager d'une potentielle recolonisation du site prochainement ;
- le **Triton crêté**, potentiel (le site présente peu d'habitats favorables) ;
- la **Cordulie à corps fin** (des habitats favorables présents).

### ***Principaux facteurs d'évolution***

Les facteurs d'évolution majeurs des habitats et habitats d'espèces doivent être séparés en deux catégories : les facteurs favorables à un bon état de conservation et ceux qui sont défavorables.

#### **Les facteurs défavorables à la préservation du patrimoine naturel :**

Plusieurs facteurs naturels peuvent être défavorables aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire :

- les faibles débits d'étiage naturels du Cher constituent un facteur limitant pour les espèces aquatiques;
- le contexte topographique accidenté et hydrographique (faibles débits, crues violentes) des gorges est peu favorable au développement de la forêt alluviale dont les superficies restent limitées ;
- la dynamique naturelle de fermeture des milieux : elle concerne de vastes surfaces, sur l'ensemble du territoire. Elle est liée, en grande partie, à l'abandon des activités agropastorales et pour cette raison est particulièrement constatée dans les secteurs difficiles d'accès. Elle conduit progressivement à la disparition des zones ouvertes ou de lisières favorables à certaines espèces et notamment les chauves-souris (territoire de chasse...);

Signalons enfin que certains facteurs naturels d'évolution, propres par exemple à l'écologie des espèces, leur patrimoine génétique, ..., peuvent à ce jour être inconnus et influencer l'état de conservation des populations recensées. Un suivi des espèces et une amélioration constante des connaissances est donc indispensable.

D'autres facteurs défavorables sont induits par l'homme :

- les modifications des débits, défavorables à tous les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaires liés aux cours d'eau ;
- la dégradation de la qualité de l'eau liée à des rejets polluants d'origine diverse (assainissement, industrielles, ancienne mine d'or, rejets liés au traitement des eaux potables et sources non encore identifiées) ou à une pollution diffuse d'origine agricole (ruissellement, érosion des sols en amont du bassin versant) également défavorable à la plupart des espèces ;
- le développement de certaines activités particulièrement préjudiciables : sports motorisés terrestres ;
- la fréquentation non maîtrisée et mal adaptée pouvant entraîner une dégradation voire une destruction des habitats (cas des Côtes de Nerdres) ;
- les aménagements des cours d'eau (retenues) qui constituent une perturbation permanente ou temporaire des habitats d'espèces ;
- des opérations d'aménagement des bâtiments préjudiciables aux populations de Chiroptères qui y gîtent ;
- des obstacles pour la faune aquatique engendrés par les retenues de Rochebut et de Prat.

#### **Les facteurs favorables à la préservation du patrimoine naturel :**

Des facteurs naturels contribuent à une bonne conservation du site :

Les conditions physiques (géologie, topographie, climat) : les espèces inféodées aux milieux rocheux sont soumises à des contraintes écologiques fortes (absence de sol en particulier), qui ne permettent pas une dynamique végétale importante et assurent le maintien de ces biotopes spécifiques à forte valeur patrimoniale. De plus, les conditions de relief défavorables aux aménagements et modifications ont permis un maintien du caractère naturel du site ;

La qualité du patrimoine naturel : le site préservé et sa richesse constituent un potentiel important pour le développement touristique durable.

Ces facteurs naturels sont accompagnés d'actions anthropiques permettant la préservation du patrimoine naturel :

- La gestion des milieux liée aux activités agricoles: l'entretien de milieux ouverts (prairies, cultures) est indispensable à certaines espèces. Il permet de bloquer l'évolution naturelle des prairies et des landes, en maintenant la strate herbacée. Il est lié à la pérennité d'une agriculture extensive, respectueuse de l'environnement qui, à travers la fauche ou le pastoralisme, évite la fermeture des milieux. Cette gestion est relictuelle dans les gorges et sur les côtes de Nerdres.
- La gestion des milieux rivulaires : des interventions adaptées sur les milieux rivulaires peuvent favoriser la biodiversité en diversifiant les micro-habitats (éclaircies)
- Les projets ou programmes en faveur du patrimoine naturel : sur le bassin versant, un certain nombre d'initiatives ont déjà été mises en œuvre en faveur de la préservation du patrimoine naturel, et d'autres sont en projet.

Citons notamment (liste non exhaustive) :

- le *Schéma départemental de l'environnement de l'Allier* mené par le Département.
- la *politique Espaces Naturels Sensibles (ENS)* du département de l'Ardèche. – Cette politique est mise en œuvre par les Conseil généraux. Elle vise la protection, la gestion et l'ouverture au public de sites retenus dans le cadre de cette procédure.
- les actions, plus ponctuelles, menées par les associations locales de pêche, de protection de la nature ou de préservation du cadre de vie, ainsi que par les collectivités locales (exemple de la ferme des Réaux).
- la mise en place d'un SAGE sur le territoire dont l'emergence permettra d'engager des actions en faveur de la préservation de la rivière Cher, des habitats et des espèces qui lui sont inféodés.

Et, de manière plus indirecte :

- la mise en place de réglementations des boisements ;
- les documents de planification (PLU, Cartes communales);
- le SDAGE Loire Bretagne.

Notons également que la protection de certaines espèces, comme la Loutre, permet aujourd'hui de voir leurs effectifs augmenter.

### ***Définition des objectifs et stratégies***

Quatre grands types d'objectifs ont été définis :

- préservation des milieux aquatiques et riverains ;
- gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire ;
- animation du document d'objectifs, communication et pédagogie ;
- amélioration des connaissances, suivi-évaluation du document d'objectifs ;

Chaque objectif est décliné en stratégies c'est à dire les orientations fixées pour atteindre les objectifs. Sont ensuite définies les modalités d'intervention.

**LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS**

	<b>Objectifs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Modalités d'intervention</b>
<b>LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS</b>	Poursuivre les efforts engagés pour améliorer la qualité de l'eau des rivières et affluents  Eviter les pollutions	Résorption des pollutions liées à l'assainissement – amélioration de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les efforts de traitement des effluents domestiques</li> <li>- Appliquer la réglementation en vigueur et la mise aux normes des systèmes d'assainissement autonome</li> <li>- Priorité des dispositifs d'aides publiques et coordination des procédures</li> </ul>
		Lutte contre les pollutions d'origine agricoles – amélioration de la qualité de l'eau	- Maîtrise des pollutions agricoles à l'échelle du bassin versant
		Résorption des pollutions liées aux activités industrielles anciennes ou actuelles – amélioration de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la qualité de la ressource par rapport aux pollutions métalliques liées à l'ancienne mine du châlelet</li> <li>- Gestion des retenues hydroélectriques EDF intégrant la préservation des milieux aquatiques à l'aval</li> <li>- Limiter l'eutrophisation dans la retenue de Rochebut</li> <li>- Maîtrise des rejets et pollutions liées aux activités industrielles.</li> </ul>
		Renforcer le suivi de la qualité de l'eau afin de déterminer les interventions les plus adaptées.	- Mise en place d'un suivi pluriannuel de la qualité de l'eau du Cher
		Engager une réflexion globale à l'échelle du bassin versant	Coordination avec le programme alternatif à Chambonchard et projet de SAGE.

	<b>Objectifs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Modalités d'intervention</b>
<b>LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS</b>	Maintenir l'alimentation en eau des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.	Contrôler les prélèvements agricoles à l'échelle du bassin versant	- Favoriser la mise en place d'un SAGE
		Favoriser une utilisation économe de la ressource	- Favoriser la mise en place d'un SAGE
	Prévenir les pressions futures susceptibles d'affecter le milieu	Coordination des politiques et procédure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier et maîtriser le développement urbain</li> <li>- Evaluation au titre de l'Article 6 : prise en compte des enjeux Natura 2000</li> <li>- Prise en compte du document d'objectifs dans les documents d'urbanisme et de planification</li> <li>- Favoriser une bonne prise en compte des enjeux Natura 2000 lors des attributions d'aides et autorisations et gestion des dossiers ;</li> </ul>

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
<b>LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS</b>	Maîtriser les impacts de la fréquentation touristique et anticiper les évolutions prévisibles	Améliorer la coordination des projets	- Mise en place d'un comité de suivi du site permettant la coordination des projets en amont des interventions
		Réduire l'impact des activités pratiquées	- Développer et coordonner les actions d'animation et d'interprétation - Favoriser la découverte encadrée - création d'un poste d'animateur nature sur le site
		Préserver les secteurs les plus sensibles des perturbations	- Identification des enjeux et information des collectivités et intervenants - Analyse préalable des impacts des installations de loisirs sur le site. Conception et localisation appropriée des équipements.
		Limitier les comportements inopportuns dans les zones sensibles	- Sensibiliser les utilisateurs et usagers du site; - Limiter la pratique de sports motorisés terrestres dans le site - Limiter et résorber les dépôts de déchets, affirmer l'image d'un territoire géré - Maîtriser la fréquentation sur les Côtes de Nerdres

**LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

	<b>Objectifs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Modalités d'intervention</b>
<b>LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>	Préservation et gestion de la forêt alluviale	Limiter les interventions sur la forêt alluviale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de la ripisylve permettant une bonne conservation des habitats en présence</li> <li>- Entretien raisonné des berges limité à l'enlèvement des embâcles et des laisses de crues, gestion des ligneux</li> </ul>
	Préservation des autres habitats forestiers	Gestion minimale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de vieux arbres morts</li> <li>- Application de la réglementation en vigueur sur le défrichement et le déboisement</li> <li>- Intégration des coupes &gt; 4ha à l'évaluation article 6</li> </ul>
	Préservation des habitats non forestiers	Engager des gestions adaptées aux habitats et à leur préservation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des Côtes de Nerdres par pâturage extensif ou gestion mécanisé (choix préalable) ; mise en place de convention de gestion ;</li> <li>- Gestion extensive des espaces prairiaux de fond de gorges</li> </ul>
	Préservation de la faune aquatique (poissons,)	Maintenir la continuité longitudinale du cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité pour améliorer la franchissabilité des ouvrages de Rochebut et de Prat</li> </ul>
	Préservation des Chauves Souris et de leurs habitats	Conserver les gîtes nécessaires aux Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection des gîtes : fermeture de la mine à Nerdres</li> <li>- Maintien des espaces ouverts, de lisière et des arbres creux</li> <li>- Sensibilisation des aménageurs professionnels et particuliers à la préservation des Chiroptères</li> </ul>
		Maintien des milieux ouverts et des espaces de lisière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion extensive des prairies</li> <li>- Favoriser les pratiques agro-pastorales extensives</li> </ul>
Conservation d'habitats attractifs pour la Loutre	Maintien des corridors pour la recolonisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de zones refuges le long du cours d'eau</li> <li>- Etude de faisabilité de franchissabilité des seuils et retenues</li> </ul>	

**ANIMATION, COMMUNICATION, PEDAGOGIE**

	<b>Objectifs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Modalités d'intervention</b>
<b>ANIMATION, COMMUNICATION, PEDAGOGIE</b>	Mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000	Animation du document d'objectifs, poursuite de la concertation	- Choix d'une structure coordinatrice pour la mise en oeuvre des actions spécifiques à Natura 2000 - Poursuite de la lettre Natura 2000
		Suivi et coordination du programme	- Mise en place d'un Comité de suivi des Gorges du Haut Cher
	Sensibilisation des différents acteurs intervenant dans la gestion ou l'aménagement du site Favoriser la prise en compte des objectifs de préservation définis par le document d'objectifs lors des opérations d'entretien ou d'aménagement	Information des personnes susceptibles d'être concernés	- Sensibiliser à la préservation des chiroptères - Communication in situ - Information et formation des collectivités, industriels et prestataires touristiques
		Sensibilisation des aménageurs professionnels et particuliers à la préservation des Chiroptères	Outils de communication et d'information
	Faire connaître les richesses et sensibilités du site	Sensibiliser le public	- Mise en place d'une information in situ. - Information grand public sur les Chiroptères
		Favoriser un comportement adéquat des visiteurs et usagers Valoriser les richesses du bassin versant	- Favoriser la découverte accompagnée et les activités d'animation nature

**AMELIORATION DES CONNAISSANCES, SUIVI-EVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**

	<b>Objectifs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Modalités d'intervention</b>
<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES, SUIVI-</b>	Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, suivre leur évolution	<p>Suivi des habitats d'intérêt communautaire</p> <p>Etude et suivi des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>- Mise en place d'un protocole simple de suivi</p> <p>- Inventaires et suivi des Chiroptères sur l'ensemble du site</p> <p>- Etude et recherche de présence de l'Ecrevisse à pieds blancs sur les affluents du Cher</p> <p>- Suivi de la Loutre d'Europe et de l'éventuelle recolonisation</p>
	Evaluation et suivi des pressions identifiées sur le site	Evaluation de la qualité des habitats aquatiques	- Suivi pluriannuel de la qualité de l'eau et évaluation des sources de pollution sur le Cher
	Evaluation en cours du programme d'actions	Suivi évaluation des actions mises en oeuvre	- Mise en place d'un protocole simple de suivi des actions

## **IV PROGRAMME D' ACTIONS**

### ***Organisation du programme d'actions***

En fonction des objectifs définis précédemment, ont été déclinées les actions à mettre en œuvre. Le programme d'actions est structuré autour de six thèmes majeurs.

Les moyens et outils à mobiliser sont précisés dans les tableaux ci-après.

#### **THEME 1 : Les actions d'animation du document d'objectifs, de communication, d'information et de formation**

L'animation, et la communication sont indispensables à une mise en œuvre concertée des mesures du programme de gestion. Ces actions doivent permettre une appropriation locale de la démarche Natura 2000. En effet, ce n'est qu'avec l'adhésion et le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable du site pourra être menée à bien. Elles doivent, pour cela, être mises en application de manière prioritaire et transversale, à tous les stades du projet. Ces actions concernent l'ensemble du site. Elles doivent permettre de :

- structurer la maîtrise d'ouvrage ;
- organiser et préparer les interventions ;
- mener les actions de formation et de communication nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs.

#### **THEME 2 : Les actions de coordination des procédures et de réglementation**

Les actions de coordination des procédures et les actions réglementaires ont pour but de prendre en compte les objectifs de bonne conservation du site dans les divers procédures et programmes, de contrôler l'évolution des usages sur le site et d'éviter les dérives possibles. Elles permettront d'inscrire le programme dans la durée.

Elles doivent, pour cela, être mises en application de manière prioritaire et transversale, à tous les stades du projet.

Ces actions peuvent concerner l'ensemble du site ou être zonées.

Elles doivent permettre :

- de coordonner les politiques, les programmes et projets
- d'assurer la pérennité des actions ;
- de contrôler l'évolution des usages et d'éviter les dérives ;
- d'assurer la coordination des projets d'urbanisme et des documents de planification avec les objectifs de fréquentation.

**THEME 3 : Les actions liées à la fréquentation touristique et de loisirs du site**

Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée à proximité de l'agglomération montluconnaise et d'espaces naturels de qualité, les gorges du Haut-Cher ainsi que les landes des Côtes de Nerdres présentent un attrait important pour les loisirs. Ces activités sont diverses sur le site (escalade, motonautisme, pêche,...) auxquelles s'ajoutent une fréquentation importante liée à la promenade, principalement par un public local. Cette fréquentation peut avoir un impact fort sur la bonne conservation du site, aussi l'organisation des activités de loisirs constitue-t-elle un axe important du document d'objectifs, afin de garantir la pérennité du site et des activités qui s'y exercent.

Les actions retenues visent à préserver le site d'usages actuels ou futurs qui seraient de nature à le dégrader, en permettant le développement durable de ces activités. Leur but est de :

- valoriser le site et élargir au(x) public(s) la connaissance du site, dans l'objectif d'une éducation à l'environnement et de sa préservation ;
- réduire les incidences de la fréquentation sur les milieux naturels.

Un certain nombre d'activités, présentes à l'heure actuelle sur le site, ne remettent pas en cause sa bonne conservation et seront maintenues : il s'agit notamment de la chasse, de la pêche, du motonautisme sur le plan d'eau de Rochebut, de la visite du Château de l'Ours,...

**THEME 4 : Les actions liées à la gestion de l'eau**

La gestion de l'eau constitue une question essentielle puisque les volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable aggravent une situation naturelle déjà critique à l'étiage et constituent un facteur pénalisant pour la qualité des habitats aquatiques.

La difficulté se pose aussi en termes de qualité de l'eau. Si beaucoup d'améliorations ont été faites à ce jour, des points de pollution subsistent encore sur plusieurs communes (assainissements collectifs ou individuels, pollutions industrielles et agricoles) et les solutions sont parfois difficiles à trouver et souvent coûteuses. Enfin, les ouvrages présents sur le Cher peuvent influencer sur la qualité des eaux ainsi que sur la fonctionnalité de l'habitat aquatique.

Aussi, les actions retenues doivent permettre de réduire les facteurs qui pénalisent actuellement le site et d'anticiper les évolutions à venir ::

- résorber ou au moins de diminuer les dysfonctionnements existants,
- résorber les pollutions liées aux usages domestiques et industriels de l'eau ;
- rechercher des solutions pour améliorer les impacts des ouvrages sur le milieu et les espèces.

**THEME 5 : Les actions de gestion des milieux naturels**

Le site se situant sur des gorges encaissées, il est peu concerné par les activités agricoles et sylvicoles.

Les habitats naturels qui y sont présents ne nécessitent, *a priori*, que peu d'interventions directes de gestion des milieux. Ainsi, les principaux problèmes identifiés sont liés à la fermeture des milieux ouverts par absence d'entretien : c'est le cas des quelques prairies situées en fond de vallon ou des landes situées sur les côtes de Nerdres.

Par ailleurs, des interventions douces de gestion des berges peuvent permettre de concilier l'entretien nécessaire pour la sécurité (enlèvement des embâcles et arbres dangereux) et la préservation de la forêt alluviale.

**THEME 6 : Les actions de suivi scientifique, d'évaluation et de suivi du programme**

L'article 11 de la directive Habitats précise que les Etats membres doivent assurer la surveillance de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire, en tenant particulièrement compte des espèces prioritaires. Par ailleurs, l'article 17 prévoit une évaluation appropriée des progrès réalisés, et en particulier de la contribution de NATURA 2000.

Les objectifs des actions de suivi sont ainsi de deux ordres :

- améliorer la connaissance scientifique des milieux naturels ;
- contrôler l'efficacité des mesures de gestion réalisées et, le cas échéant, apporter les adaptations nécessaires à ces mesures.

### ***Présentation des actions***

Les actions sont présentées dans les tableaux ci-après qui comportent plusieurs rubriques :

- le numéro, le niveau de priorité :
  - \*\*\* : actions prioritaires – mise en œuvre à court terme ;
  - \*\* : actions moins urgentes mais indispensables ;
  - \* : actions utiles mais non prioritaires ou actions complémentaires : elles seront mise en œuvre en fonction des crédits mobilisables.
- le titre de l'action
- les objectifs : principaux objectifs visés en matière de préservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire
- principe : description synthétique de l'action
- actions ou procédures liées : dans ou hors document d'objectifs
- la mise en œuvre : les partenaires privilégiés
- les coûts estimatifs globaux pour la durée du document d'objectifs

**THEME I : ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS, COMMUNICATION-INFORMATION-FORMATION**

Sous-thème 1 : animation et gestion administrative du document d'objectifs

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
A1 ***	Structure d'animation	Disposer d'une structure locale apte à encadrer la mise en œuvre du document d'objectifs	Embauche d'un technicien Mise en œuvre des moyens techniques	Toutes les actions	Désignation par les Services de l'Etat	117 600
A2 ***	Comité de Suivi du site Natura 2000 Gorges du Haut-Cher	Garder une réflexion locale sur la préservation et la gestion du site Coordonner les actions, procédures et activités sur le site Examiner les cas de conflits	Maintien du Comité de Pilotage local élargi à de nouvelles structures volontaires. Réunions régulières	Toutes la actions Programmes mis en place à l'échelle du bassin versant	Etablissements publics, collectivités Associations Industriels Services de l'Etat	Pas de coût sup.

Sous-thème 2 : Communication, information, formation pour la mise en œuvre du document d'objectifs

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
CO1 ***	Formation et information collectivités, industriels et prestataires touristiques	Prise en compte du document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat. Préservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Sessions courtes de formation concernant la procédure Natura 2000, la préservation et la gestion des milieux et espèces, l'identification et la localisation des habitats et espèces, principales menaces,...	Toutes les actions CO et CCR	Structure d'animation SOMIVAL EDF SPEC,...	3 000

CO2 ***	Poursuite de la publication de la lettre Natura 2000	Poursuivre les efforts de communication au-delà de la mise en place du document d'objectifs.	Publication et diffusion auprès des riverains, propriétaires et gestionnaires d'une lettre d'information périodique (avancement, informations, conseils, décisions,...)	Toutes la actions	Structure d'animation Comité de Suivi	4 600.
CO3 **	Mise en place d'une information grand public <i>in situ</i>	Informers le public sur la valeur patrimoniale du site qu'il fréquente, et le sensibiliser sur sa fragilité	Mise en place de panneaux d'information sur les 3 principaux points d'accès : présentation, rappel réglementaire et code de bonne conduite	Actions CO Programme de valorisation des berges du Cher Plan Loire PDIPR	Structure d'animation, collectivités locales, services de l'Etat, associations	6 063
CO4 **	Information « Chiroptères » grand public	Information du grand public pour permettre la préservation des chiroptères et une meilleure connaissance de ces espèces	Elaboration et diffusion à large échelle d'une plaquette présentant les espèces, leurs exigences, conseils et formulaire de recensement	Actions de communication et de sensibilisation	Chauve-Souris Auvergne Allier Nature Groupe Chiroptère RA	5 000
CO5 ***	Information « Chiroptères » à destination des collectivités et professionnels	Préservation des Chiroptères lors des travaux de réfection ou de rénovation des bâtiments ou ouvrages	Diffusion d'une plaquette comportant des recommandations techniques et des principes de refection	Actions de communication et de sensibilisation	Chauve-Souris Auvergne Groupe Chiroptère RA	3 500

**THEME II : COORDINATION DES PROCEDURES ET REGLEMENTATION**

## Sous-thème 1 : Coordination des procédures et des réglementations

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
R1 ***	Coordination des politiques de l'Etat	Favoriser une politique des services de l'Etat en faveur de la préservation du site, habitats et espèces	Application de la réglementation en vigueur Surveillance Modalités d'attribution des aides et autorisations compatibles avec le document d'objectifs	Toutes les actions	Préfecture et services de l'Etat concernés	Pas de coût sup.
R2 **	Compatibilité des documents d'urbanisme	Prise en compte des objectifs de maintien du patrimoine naturel dans les documents de planification	Lors de l'élaboration ou de la révision des documents de planification : prise en compte des principes de gestion durable des milieux naturels, énoncés dans le document d'objectifs	Actions A, CR et CO Elaboration ou révision des documents d'urbanisme	Collectivités locales et leurs bureaux d'études Services de l'Etat	Pas de coût sup.

## Sous-thème 2 : Action réglementaire

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
R3 ***	Evaluation des incidences au titre de l'article 6	Préservation du site par la prise en compte de celui-ci dans tout nouveau plan programme ou projet	Evaluation d'incidence au titre de l'article 6 pour tout plan ou projet susceptible d'affecter significativement un site Natura 2000	Procédure étude d'impact Dossier Loi sur l'Eau	Services de l'Etat Porteurs de projets	Pas de coût sup.

**THEME III : FREQUENTATION TOURISTIQUE ET DE LOISIRS**

## Sous-thème 1 : Interprétation et valorisation pédagogique

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
L1 *	Animation nature	Préserver et valoriser les richesses du site par la découverte du patrimoine naturel pour les adultes et les enfants	Prestations d'un animateur nature Développement d'un partenariat avec les structures existantes Définition et réalisation d'outils d'interprétation	Actions CO, interprétation et gestion des usages Actions du Domaine des Réaux, Moulin de Chauvière et Maison de l'Eau, de la Communauté d'Agglo et UPB	Structure d'animation Structures existantes	88 400

## Sous-thème 2 : Planification des activités

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
L2 ***	Maîtriser l'accès des véhicules motorisés en bordure de cours d'eau	Préservation des zones naturelles riveraines vis-à-vis des stationnements et des circulation dans les sites naturels	Réflexion intercommunale et avis du Comité pour les nouveaux stationnement Application de la réglementation Mise en place de chicanes sur les chemins les plus problématiques	Actions de préservation Coordination des procédures	Structure d'animation Comité de suivi	1 500

L3 ***	Maîtriser la fréquentation sur les Côtes de Nerdres	Gérer la fréquentation anarchique et mal organisée pour préserver les secteurs les plus sensibles.	Réhabilitation/création d'un cheminement de contournement des secteurs de landes fragiles. Fermeture au public des anciens accès Mise en place d'une signalétique adaptée d'information	Actions du domaine des Réaux Gestion de la Fréquentation Actions de sensibilisation	Commune de Montluçon, domaine des Réaux, propriétaires	10 094
L4 ***	Protection des habitats de Chiroptères sur les Côtes de Nerdres	Résoudre les problèmes de dérangement des espèces et de sécurité des personnes créés par la fréquentation de l'ancienne mine de Fluorine	Pose d'une grille de protection Mise en place d'un panneau explicatif	Actions Chiroptères Actions du Domaine des Réaux Actions sensibilisation	Commune de Montluçon Domaine des Réaux	1 950

**THEME IV : GESTION DE L'EAU**

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GE1 **	Résorption des sites de décharges des bords des cours d'eau dans les gorges	Préservation des habitats et espèces Préservation de la qualité du site et réhabilitation	Identification et cartographie des points noirs Nettoyage des sites pollués et entretien Communication à destination du public	Actions de communication et de sensibilisation	Conseil général, DDAF, DDE, communes Propriétaires, associations, professionnels	10 000
GE2 ***	Diminution des impacts des retenues sur la qualité de l'eau	Permettre une gestion patrimoniale des retenues d'eau, notamment au moment des lâchers et vidanges périodiques	Mise en place d'un calendrier de vidange avec le Comité de Suivi Etude faisabilité pour l'amélioration de la qualité de l'eau	Programme « alternatif Chambonchard » Actions Eau SDAGE Plan Loire G N Projet SAGE	EDF GRH Comité de Suivi FDPPMA, CSP UPB Associations de protection nature	17 500

GE3 **	Etude de franchissabilité des seuils et retenues	Vérifier s'il est possible et souhaitable d'améliorer la connexion longitudinale du Cher pour les espèces migratrices	Etude de faisabilité (problèmes existants, solutions possibles ; période et fonctionnement)	Action de gestion des espèces aquatiques SAGE futur SDAGE PDPG en cours	EDF GRH Comité de Suivi FDPPMA, CSP UPB Prestataire extérieur	15 000
GE4 ***	Amélioration de la qualité de l'eau	Résorption des sources de pollution susceptibles d'affecter le site, ses habitats ou ses espèces	Coordination des plans et projets visant à réduire les sources de pollutions Favoriser la mise en place du SAGE Améliorer l'assainissement	Futur SAGE Plan Loire	Services de l'Etat Collectivités et Syndicats Agence de l'Eau EPALA Conseil général	Pas de coût sup.

### **THEME V : ACTIONS DE GESTION DES MILIEUX**

#### Sous-thème 1 : Gestion des milieux sur les Côtes de Nerdres

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GN1 ***	Etude de faisabilité des gestions sur les Côtes de Nerdres	Analyser les facteurs locaux permettant de privilégier une gestion par pâturage ou par fauche en préalable des actions de gestion	Identification à la parcelle des contraintes s'y appliquant et définir ainsi le mode de gestion le plus adapté	Actions GN2 et GN3	Structure d'animation Commune de Montluçon, Domaine des Réaux Propriétaires CSA Agriculteurs	Pas de coût sup.
GN2 **	Gestion des Landes de Nerdres par pâturage	Préservation des landes d'intérêt communautaire situées sur les Côtes de Nerdres	Mise en place d'un pâturage extensif ovin par convention avec les agriculteurs ou par l'achat d'un troupeau au Domaine des Réaux	Actions de gestion des milieux Actions de la commune et du Domaine des Réaux	Propriétaires Agriculteurs Domaine des Réaux Commune de Montluçon	5 098 si agriculteurs 13 250 si non agriculteurs

GN3 **	Gestion des landes de Nerdres par entretien manuel	Préservation des landes d'intérêt communautaire situées sur les Côtes de Nerdres	Débroussaillage à dos Exportation des produits de coupe Respecter les périodes d'intervention	Actions de gestion Actions de la commune et du Domaine des Réaux	Commune Domaine des Réaux CSA Prestataire	Pas de coût sup.
-----------	--	--	---	--	--	------------------

## Sous-thème 2 : Gestion des milieux rivulaires du Cher

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GC1 **	Préservation des prairies en bordure de cours d'eau	Maintien des espaces ouverts favorables à la biodiversité et des espaces de lisière favorables aux chiroptères	Identification des propriétaires Encourager le maintien des prairies bocagères de fond de gorges par la fauche ou le pâturage	Actions de gestion des milieux naturels	Agriculteurs Propriétaires	16 464
GC2 *	Entretien raisonné des berges	Préserver les habitats d'intérêt communautaire et en particulier la forêt alluviale	Limiter l'entretien des berges à des objectifs de sécurité Ne pas faire d'enlèvement systématique des embâcles Proscrire les coupes à blanc	Actions de gestion des habitats et espèces	Communes FPPMA, AAPPMA Propriétaires riverains	Pas de coût sup.

**THEME VI : EVALUATION ET SUIVI DU PROGRAMME, SUIVI SCIENTIFIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES**

Sous-thème 1 : Suivi et évaluation des usages et pressions identifiées dans le cadre du document d'objectifs

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
S1 ***	Suivi de la qualité de eaux du Cher	Restaurer une eau de bonne qualité sur tout le linéaire afin de préserver les biotopes nécessaires aux espèces d'intérêt communautaire.	Compléter les points de mesures existants géographiquement et en terme de paramètres mesurés avec 6 prélèvements par an	Actions de la qualité de l'eau Mesures CG 03 et RNB Futur SAGE	BDQE FPPMA, CSP, UPB Agence de l'Eau	32 520

Sous-thème 2 : Suivi écologique des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
S2 ***	Suivi des habitats d'intérêt communautaire	L'article 11 de la directive Habitats précise que les états membres assurent la surveillance de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	Mesurer ou décrire régulièrement l'état de conservation des habitats pour lesquels le site sera désigné. Le suivi le plus objectif est effectué sur des indicateurs. Le protocole de suivi se doit d'être à la fois rigoureux, fiable, simple, reproductible dans le temps, peu onéreux.	Actions de suivi des habitats ou espèces	Structure d'habitation CSA CBMC DIREN	7 650

S3 **	Suivi de l'Ecrevisse à pieds blancs	Evaluer l'importance des populations Mieux comprendre les facteurs conditionnant sa présence	Compléter et préciser les informations du CSP et de l'UPB Mise en place d'un protocole simple de suivi Analyse des données physiques du milieu	Actions de suivi Actions de préservation de la qualité de l'eau	CSP UPB FDPPMA Prestataire spécialisé	6 750
S4 **	Suivi de la Loutre d'Europe	L'espèce a été observée en 2003. Evaluer le statut de la population sur le site et les tendances de recolonisation	Mise en place d'un suivi par des observations régulières	Actions de suivi des habitats et de gestion des milieux	CSP UPB FDPPMA Prestataire spécialisé M. BOUCHARDY	4 050
S5 ***	Suivi des Chiroptères	Suivi de l'évolution des populations sur le site	Mise en place d'un protocole de suivi annuel	Actions en faveur des chiroptères	Chauve-Souris Auvergne	12 600

## Sous-thème 3 : Suivi et évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du document d'objectifs

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
REV1 ***	Suivi des actions	Evaluation des incidences des mesures de conservation sur l'état de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et notamment de la contribution de Natura 2000 à la réalisation des objectifs spécifiés.	Vérifier a posteriori la mise en œuvre et l'efficacité des actions prévues dans le document d'objectifs : adhésion des acteurs, effets sur les habitats et les espèces, effets sur les activités économiques, rapport coût / efficacité, analyse des échecs,...	Toutes les actions	DDAF Structure d'animation Prestataire extérieur	7 800

**Synthèse des moyens financiers à mettre en œuvre****THEME 1 : ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS, COMMUNICATION-INFORMATION-FORMATION**

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
1.1 Animation et gestion administrative du document d'objectifs										
A1 ***	Structure d'animation	Fct <sup>ment</sup>	19600	19600	19600	19600	19600	19600	117 600 €	
		Invest <sup>ment</sup>								
A2 ***	Comité de suivi du site Natura 2000 Gorges du Haut-Cher	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>								
1.2 : Communication, information, formation pour la mise en œuvre du document d'objectifs										
CO1 ***	Formation et information collectivités, industriels et prestataires touristiques	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>	1000		1000		1000		3 000 €	
CO2 ***	Poursuite de la publication de la lettre Natura 2000	Fct <sup>ment</sup>	600	600	600	600	600	600	3 600 €	
		Invest <sup>ment</sup>	1000						1 000 €	
CO3 **	Mise en place d'un information grand public <i>in situ</i>	Fct <sup>ment</sup>		5 745					5 745 €	
		Invest <sup>ment</sup>		63,60	63,60	63,60	63,60	63,60	318 €	
CO4 **	Information « Chiroptères » grand public	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>			5 000				5 000 €	
CO5 ***	Information « chiroptères » à destination des collectivités et professionnels	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>		3500					3 500 €	

**THEME 2 : COORDINATION DES PROCEDURES ET REGLEMENTATION**

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
2.1 : Coordination des procédures et des réglementations										
R1 ***	Coordination des politiques de l'Etat	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>								
R2 **	Compatibilité des documents d'urbanisme	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>								
2.2 : Action réglementaire										
R3 ***	Evaluation des incidences au titre de l'article 6	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>								

**THEME 3 : FREQUENTATION TOURISTIQUE ET DE LOISIRS**

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
3.1 : Interprétation et valorisation pédagogique										
L1 *	Animation nature	Fct <sup>ment</sup>			19600	19600	19600	19600	78 400 €	
		Invest <sup>ment</sup>			10000				10 000 €	
3.2 : Planification des activités										
L2 ***	Maîtriser l'accès des véhicules motorisés en bordure du cours d'eau	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>	300	600					1 500 €	
L3 ***	Maîtriser la fréquentation sur les Côtes de Nerdres	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>	10 094						10 094 €	
L4 ***	Protection des habitats de Chiroptères sur les Côtes de Nerdres	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>	1 950						1 950 €	

**THEME 4 : GESTION DE L'EAU**

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
GE1 **	Résorption des sites de décharges des bords des cours d'eau dans les gorges	Fct <sup>ment</sup>		2000	2000	2000	2000	2000	10 000 €	
		Invest <sup>ment</sup>								
GE2 ***	Diminution des impacts des retenues sur la qualité de l'eau	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>		17500					17 500 €	
GE3 **	Etude de franchissabilité des seuils et retenues	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>				15000			15 000 €	
GE4 ***	Amélioration de la qualité de l'eau	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>								

**THEME 5 : ACTIONS DE GESTION DES MILIEUX**

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
5.1 : Gestion des milieux sur les Côtes de Nerdres										
GN1 ***	Etude de faisabilité des gestion sur les Côtes de Nerdres	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>								
GN2 **	Gestion des landes de Nerdres par pâturage	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>		1019,6	1019,6	1019,6	1019,6	1019,6	5 098 € <i>(13250 € si non agricole)</i>	127,45 €/ha/an
GN3 **	Gestion des landes de Nerdres par entretien manuel	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>								
5.2 : Gestion des milieux rivulaires du Cher										
GC1 **	Préservation des prairies en bordure des cours d'eau	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>		3292,8	3292,8	3292,8	3292,8	3292,8	16 464 €	109,76 €/ha/an
GC2 *	Entretien raisonné des berges	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>								

**THEME 6 : EVALUATION ET SUIVI DU PROGRAMME, SUIVI SCIENTIFIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES**

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
6.1 : Suivi et évaluation des usages et pressions identifiées dans le cadre du document d'objectifs										
S1 ***	Suivi de la qualité des eaux du Cher	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>		6504	6504	6504	6504	6504	32 520 €	
6.2 : Suivi écologique des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire										
S2 **	Suivi des habitats d'intérêt communautaire	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>	3600					4050	7 650 €	
S3 **	Suivi de l'Ecrevisse à pieds blancs	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>		1800	1350	3600			6 750 €	
S4 **	Suivi de la Loutre d'Europe	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>		1800			2250		4 050 €	
S5 ***	Suivi des Chiroptères	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>	6200	1200	1200	1200	1200	1600	12 600 €	
6.3 : Suivi et évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du document d'objectifs										
REV1 ***	Suivi des actions	Fct <sup>ment</sup>								
		Invest <sup>ment</sup>	1200					6600	7 800 €	